

## Modifications aux Règles de Jeu – Application au 01.07.2011

### 1. Règle 1(art. 2) – Dimensions du terrain :

#### a. Généralités :

Le terrain est de forme rectangulaire et les dimensions doivent tendre, autant que possible, à une proportion largeur/longueur équivalent à 1/2

Le terrain de jeu est délimité sur sa longueur par les lignes latérales et, sur sa largeur, par les lignes de but. Il est divisé en deux zones égales par la ligne médiane tracée à égale distance des lignes de but.

La hauteur, au-dessus de la surface de jeu, ne peut être inférieure à sept mètres.

#### b. Dimensions :

- Compétitions internationales UEFS :

Longueur : de 40 m

Largeur : de 20 m

Une dérogation exceptionnelle de 2 mètres maximum peut être accordée.

- Compétitions nationales :

Longueur : de 42 m (maximum) à 32 m (minimum)

Largeur : de 22 m (maximum) à 18 m (minimum)

- Compétitions régionales et/ou provinciales

Longueur : de 42 m (maximum) à 28 m (minimum)

Largeur : de 22 m (maximum) à 16 m (minimum)

### 2. Règle 1 (art. 8) – Les buts :

Les buts sont en bois, en tubes d'acier, en aluminium, en plastique injecté ou en toute autre matière approuvée. Ils sont peints en traits alternés de chacun plus ou moins 20 centimètres de longueur. La couleur doit être mate et contraster avec l'environnement. Les buts ~~peuvent être fixés au sol et/ou au mur~~ **doivent être placés en respect de la norme Européenne EN749.**

+ Suppression du texte : « **Une corde ne peut pas remplacer la barre transversale.** »

### 3. Règle 1 (art. 13) – Accessoires de jeu :

En compétitions Nationales, le matériel suivant est également requis :

- Une carte bleue.

- Une table officielle.

- Un marquoir manuel (indication des fautes). **Les chiffres figurant sur les panneaux numérotés doivent avoir une hauteur de 10 cm minimum.** Ce marquoir peut être complété par le marquoir électronique de la salle mais en aucun cas ce dernier ne peut justifier l'absence d'un marquoir manuel.

- Une clochette (ou autre moyen sonore suffisamment audible) pour indiquer la 5<sup>ème</sup> faute.

Le marquoir du score (manuel ou électronique) est obligatoire en **1<sup>ère</sup>** divisions nationales, ~~conseillé en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> divisions nationales~~ et facultatif dans les divisions régionales et/ou provinciales **et en Coupe de Belgique.**

### 4. Règle 1 (art. 14) – Eclairage :

Le nombre de lux minimum requis est de :

300 lux en compétition provinciale / régionale.

500 lux en nationale.

### 5. Règle 3 – Art. 4 – Remplacements de joueurs :

Texte ajouté en gras – Texte barré à supprimer.

...

Le nombre de joueurs remplaçants (équipés) sur le banc est limité à cinq joueurs **maximum**, ~~y compris un gardien de but (équipé).~~

## Modifications aux Règles de Jeu – Application au 01.07.2011

### 6. Règle 3 (art. 6) – Catégories d'âge :

Dans tous les cas figurant dans cet article, l'âge se calcule en fonction de l'année calendrier civil dans laquelle la compétition débute.

#### a) Catégories jeunes

Sont DIABLOTINS, les membres qui n'ont pas 8 ans avant le 1er janvier mais qui le jour de la rencontre sont âgés de **5 ans** minimum. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont PREMINIMES, les membres qui n'ont pas 10 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint **7 ans** le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont MINIMES, les membres qui n'ont pas 12 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint 9 ans le jour de la rencontre. Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.

Sont CADETS, les membres qui n'ont pas 14 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint 11 ans le jour de la rencontre. **Les équipes mixtes sont permises dans cette catégorie.**

Sont SCOLAIRES, les membres qui n'ont pas 16 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint 13 ans le jour de la rencontre.

Sont ESPOIRS, les membres qui n'ont pas 21 ans avant le 1er janvier mais qui ont atteint 15 ans le jour de la rencontre.

#### b) Catégories seniors et dames

**Les membres masculins peuvent participer aux compétitions SENIORS dès qu'ils ont atteint l'âge de 15 ans le jour de la rencontre.**

**Les membres féminins peuvent participer aux compétitions DAMES dès qu'elles ont atteint l'âge de 14 ans le jour de la rencontre.**

#### c) Catégorie vétérans

Sont VETERANS, les membres qui ont 35 ans au moins le jour du match.

### 7. Règle 4 (art. 1) – Equipement des joueurs et officiels :

... forfaits inutiles.

**Afin d'éviter toute confusion, les officiels qui figurent sur la feuille de match ne peuvent pas porter le même maillot que les joueurs.**

### 8. Règle 4 (art. 1) – Equipement des joueurs :

... Le port des jambières sous les bas relevés est autorisé.

**Le maillot (ou vareuse) sera obligatoirement dans la culotte courte et** les bas de sport seront toujours relevés. Tous les joueurs d'une équipe doivent porter le même équipement ...

### 9. Règle 5 (art. 2) – Avant le match :

... avant l'heure officielle du match.

~~Si un document d'identité est absent, celui-ci pourra être présenté à l'arbitre après le match et en tous cas avant la signature de la feuille de match par les délégués~~ **le joueur ne peut prendre part au jeu.**

**Tout joueur ou officiel inscrit sur la feuille d'arbitrage qui ne peut présenter un document d'identité valable ne peut pas prendre part au jeu, prendre place sur le banc des remplaçants ou remplir une fonction officielle et ceci tant qu'un document d'identité valable n'est pas présenté. Après le match, son nom sera barré sur la feuille de match si aucun document d'identité valable n'a été présenté.**

Si un joueur n'est pas présent sur le listing ou...

### 10. Règle 5 – Art. 9 – Mesures d'ordre

#### A. Délégué au terrain

...

#### Instructions particulières :

En cas d'absence de l'arbitre officiel, l'arbitrage peut être assumé en dernier ressort par le délégué au terrain si au moment de commencer le match, l'équipe locale se présente :

- **en provinciale et régionale** avec 5 membres (4 joueurs, 1 arbitre/délégué au terrain).

- **en nationale avec 6 membres (4 joueurs, 1 arbitre/délégué au terrain et 1 officiel à la table).**

Au cas où l'équipe se complète en cours de match (arrivée tardive d'officiels et/ou de joueurs ...

**11. Règle 5 – Art. 9 – Mesures d’ordre – Délégué au terrain :**

Le délégué au terrain doit être porteur d'un brassard blanc d'une largeur de huit centimètres minimum et se tenir pendant le match à l'endroit qui lui aura été assigné par l'arbitre **dans la zone de remplacement**, mais jamais sur le banc des joueurs.

**12. Règle / Regel 5 – Art. 9 – H. :**

La table officielle est composée d'un membre qualifié de chaque club. Le matériel nécessaire est fourni par l'équipe visitée (Cf. Règle 1 – Art. 13). ~~Les chiffres figurant sur les panneaux numérotés doivent avoir une taille de 10 cm de hauteur au moins. Le tableau électronique de la salle peut être utilisé (facultatif) ; le système de panneaux de la table officielle reste obligatoire.~~

Ces officiels doivent être porteurs d'un brassard de couleur bleue. Ce brassard doit avoir une largeur de huit centimètres minimum.

~~Les noms de ces deux officiels (hommes ou dames) et les autres éléments **données** demandées seront complétés sur une annexe à la feuille de match. Tous deux devront compléter soigneusement cette annexe et la signer...~~

**13. Règle 7 – Art. 5 :**

~~Pour qu'une rencontre puisse débiter avec plus de 15 **10** minutes de retard sur l'heure officielle prévue de début de rencontre, les conditions ci après doivent être remplies :~~

~~....~~

~~**Si 10 minutes après l'heure officielle du match une équipe ne compte pas au minimum quatre joueurs sur le terrain et en équipement, le match ne peut avoir lieu et l'arbitre doit transmettre un rapport à l'instance compétente qui examinera le cas.**~~

~~*Instruction particulière :*~~

~~En provinciale, le Comité Exécutif peut définir le temps d'attente en fonction de l'occupation des salles de sa province, sans toutefois dépasser **10 minutes**.~~

**14. Règle 11 (art. 4) – Mesures disciplinaires :**

D. Un joueur expulsé ou exclu doit immédiatement regagner les vestiaires et ne peut reprendre place sur le banc. Après l'expulsion, il peut être remplacé par un joueur dont le nom figure sur la feuille de match et contrôlé par l'arbitre. **Après la reprise du jeu, un joueur expulsé (carte jaune) ne peut plus recevoir de carte rouge. Un rapport peut être établi par l'arbitre.**

Dans le cadre des matchs de jeunes,...